



Gouvernement du Québec
Régie du logement

ASSEMBLÉE NATIONALE
REÇU

'93 AVR 16 13:54

Cahier explicatif des crédits 1993-1994



Québec

Mars 1993

RÉGIE DU LOGEMENT

CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 1993-1994

(MARS 1993)

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DE L'ORGANISME	3
CHAPITRE 2 - EXPLICATION DES CRÉDITS	6
I. STRUCTURE BUDGÉTAIRE	7
II. CRÉDITS DÉTAILLÉS	8
III.A VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES	9
III.B EXPLICATION DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES	10

CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DE L'ORGANISME

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

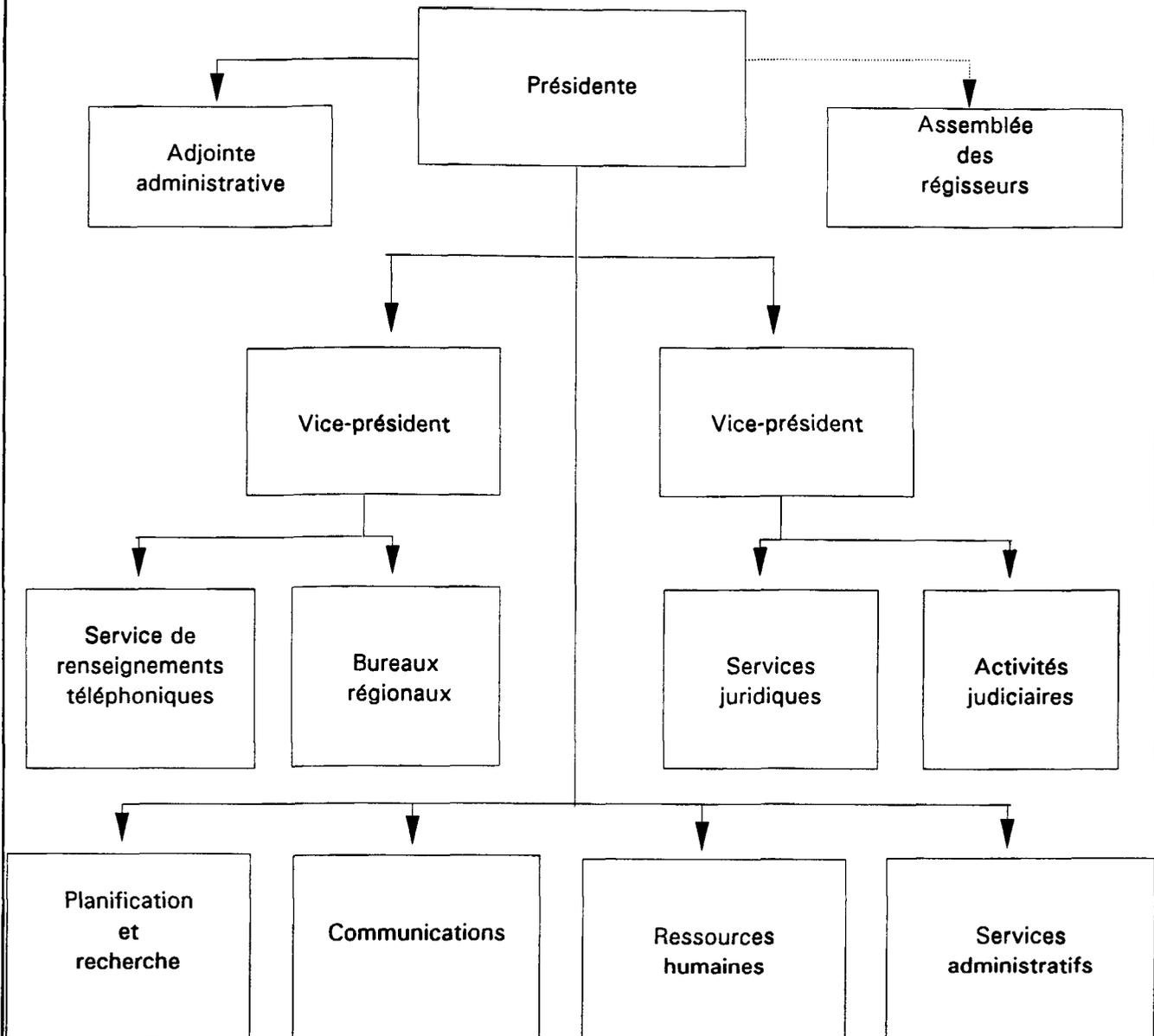
MANDAT DE LA RÉGIE DU LOGEMENT

- Renseigner les locataires et les propriétaires sur leurs droits et obligations résultant du bail d'un logement et sur toute matière visée dans la Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., ch. R-8.1).
- Favoriser la conciliation entre locataires et propriétaires.
- Décider des demandes qui lui sont soumises.
- Faire des études et établir des statistiques sur la situation du logement.
- Publier périodiquement un recueil de décisions rendues par les régisseurs.

ORGANISATION

- La Régie du logement a son siège social à Montréal et exerce ses activités dans toutes les régions du Québec, par l'entremise de 28 bureaux régionaux et locaux.
- Suivant la Loi, elle est composée de régisseurs, dont un président et deux vice-présidents, nommés par le gouvernement, pour un mandat n'excédant pas cinq ans.

ORGANIGRAMME
au 31 mars 1993



SOMMAIRE DES EFFECTIFS

	1993-1994	1992-1993	Variation	
			#	%
Hors cadres	42	42	0	0
Cadres	10	11	-1	9
Professionnels	34,5	35,5	-1	2,8
Techniciens	20,2	22,2	-2	9
Personnel de bureau	177,3	183,3	-6	3,3
Ouvriers	1	1	0	0
Effectif régulier autorisé	285	295	-10	3,4
Effectif total autorisé	286	304	-18	5,9

CHAPITRE 2 - EXPLICATION DES CRÉDITS

- I. STRUCTURE BUDGÉTAIRE
- II. CRÉDITS DÉTAILLÉS
- III.A VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR
SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES
- III.B EXPLICATION DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES
PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES

I. STRUCTURE BUDGÉTAIRE

POUR LES ANNÉES 1992-1993 ET 1993-1994		
PROGRAMME	ÉLÉMENT	TITRE DU PROGRAMME / ÉLÉMENT
09 Ministère des Affaires municipales	01	CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES

II. CRÉDITS DÉTAILLÉS

PROGRAMME 09 - CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES		
(EN ,000 \$)		
CATÉGORIE DE DÉPENSES	1993-1994	1992-1993
FONCTIONNEMENT - PERSONNEL		
01. Traitements	11 391,8	11 244,0
02. Autres rémunérations	26,8	375,4
	<hr/>	<hr/>
	11 418,6	11 619,4
FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES		
03. Communications	1 658,0	1 910,2
04. Services	365,4	277,1
05. Entretien	60,0	55,0
06. Loyers	2 694,6	2 909,0
07. Fournitures	219,0	240,5
08. Équipement	100,0	295,0
11. Autres dépenses	5,4	2,3
	<hr/>	<hr/>
	5 102,4	5 689,1
CAPITAL - AUTRES DÉPENSES		
08. Équipement	211,8	207,4
	<hr/>	<hr/>
	211,8	207,4
PRETS, PLACEMENTS ET AVANCES		
13. Avances	5,0	5,0
	<hr/>	<hr/>
	5,0	5,0
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	16,737,8	17,520,9
EFFECTIF TOTAL	286	304

III.A VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES

PROGRAMME 09 - CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES

(EN ,000 \$)

CATÉGORIE DE DÉPENSES	CRÉDITS 1993-1994	CRÉDITS 1992-1993	VARIATION
FONCTIONNEMENT - PERSONNEL			
01. Traitements	11 391,8	11 244,0	147,8
02. Autres rémunérations	26,8	375,4	<348,6>
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	11 418,6	11 619,4	<200,8>
FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES			
03. Communications	1 653,0	1 910,2	<252,2>
04. Services	365,4	277,1	88,3
05. Entretien	60,0	55,0	5,0
06. Loyers	2 694,6	2 909,0	<214,4>
07. Fournitures	219,0	240,5	< 21,5>
08. Équipement	100,0	295,0	<195,0>
11. Autres dépenses	5,4	2,3	3,1
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	5 102,4	5 689,1	<586,7>
CAPITAL - AUTRES DÉPENSES			
08. Équipement	211,8	207,4	4,4
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	211,8	207,4	4,4
PRETS, PLACEMENTS ET AVANCES			
13. Avances	5,0	5,0	0,0
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	5,0	5,0	0,0
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL	16,737,8	17,520,9	<783,1>
EFFECTIF TOTAL	286	304	< 18 >

III.B EXPLICATIONS DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES

PROGRAMME 09 - CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES

- Fonctionnement - personnel :

La réduction nette de 200 800 \$ à ce titre s'explique par l'effet combiné de l'application des mesures de compression d'effectifs et par les ajustements requis au traitement de notre personnel.

- Fonctionnement - autres dépenses :

On constate une réduction de 586 700 \$ de nos dépenses prévues, explicable principalement par les éléments suivants :

- . La réduction des dépenses de télécommunications, de courrier et de messagerie et des dépenses en publicité et publications permettront une réduction des dépenses de la catégorie 3 de l'ordre de 250 000 \$.
- . La réduction des bases de loyer de la S.I.Q. pour 1993-1994 contribue à une réduction de nos besoins de 208 000 \$ au niveau de la catégorie 6.
- . La réduction de 195 000 \$ prévue à la catégorie 8 est due au fait que les crédits 1992-1993 prévoyaient des sommes pour le renouvellement de mobilier et d'équipement de bureau et pour la réalisation de certains projets en informatique.
- . L'augmentation des besoins au titre de la catégorie 4 s'explique par le fait que la Régie va confier à Soquij la confection de sa banque de références juridiques.

- Capital - autres dépenses :

La variation est non significative.

- Prêts, placements et avances :

Aucune variation.